

COMMUNE DE RECOLOGNE**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**
SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2017 à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de Recologne s'est réuni le 24 novembre 2017 à 20 heures 30 sur convocation du Maire en date du 20 novembre 2017.

Etaient présents : Mesdames Annie ROUSSELOT, Michèle BOUDAUX, Sylviane CHLOPINSKI, Messieurs Roland MORALES, Jean-Pierre BRUCKERT, Philippe NANN, Franck VERIN, Denise GRIVET, Marie BERGER, Frédéric CHATELAIN,

Absents excusés : Daniel MEYER, Jacqueline TORRES-BERMEJO, Yasmine ROUX, Adeline FAHYS

Secrétaire de séance : Frédéric CHATELAIN,

Demande de modification de l'ordre du jour :

- Décisions modificatives
- Concours des maisons fleuries

ORDRE DU JOUR

1. Certificats d'urbanisme - Déclarations préalables - Permis de construire
2. Avenant SIEVO - convention prestation de service des poteaux incendie
3. SIEVO : adhésion communes de Valay et Venère
4. Enquête publique Orbe Epine
5. Acquisition voirie rue Duretête
6. Devis
7. Droits de place
8. Décisions modificatives
9. Concours maisons fleuries
10. Accessibilité salle polyvalente
11. Marché de travaux « aménagement des locaux de mairie et de logements dans l'ancien presbytère »
12. Questions diverses

CERTIFICAT D'URBANISME : Maître CORNEILLE Vincent, parcelle B767, B770, B773, Lieudit Menière

59.2017 AVENANT à la CONVENTION de PRESTATION DE SERVICE POUR LE CONTROLE DES POTEAUX INCENDIE

Lors de sa dernière assemblée générale, le comité syndical a approuvé l'avenant à la convention de prestation de service pour le contrôle des poteaux d'incendie avec une fréquence d'une fois tous les deux ans.

L'article 4 est modifié comme suit : La commune s'engage à laisser libre accès pour la bonne exécution de la prestation. Le syndicat intervient pour tous les poteaux publics de la commune avec une fréquence d'une fois tous les deux ans. La date d'intervention est définie par le syndicat. Le tarif est de 30 euros H.T. par poteau dans le cadre d'une tournée sur la commune entière de l'ensemble des poteaux. Le tarif est modifiable par décision de l'assemblée délibérante du syndicat.

Le conseil municipal,

-APPROUVE la modification de la convention initialement signée le 14/11/2014 pour son article 4 qui remplace et annule le précédent.

-AUTORISE le maire à signer les documents concernant cette affaire

Délibération adoptée à l'unanimité

60.2017 SIEVO : ADHESION COMMUNES DE VALAY ET VENERE

La communauté de communes du Val de Gray (CCVG) a sollicité son adhésion au sein du SIEVO pour les communes de Valay et Venère.

Lors de l'AG du 27 oct.17 le comité syndical a donné un avis favorable à l'unanimité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Donne un avis favorable à l'adhésion au sein du SIEVO pour les communes de Valay et Venère.
- Approuve les nouveaux Statuts

Délibération adoptée à l'unanimité

ENQUETE PUBLIQUE ORBE EPINE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De nommer Monsieur WANTZ Jean-Christophe comme commissaire enquêteur pour l'intégration de la voirie et équipement du lotissement de l'orbe dans le domaine public communal
- Accepte les honoraires d'un montant de 342.90€
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet acte

L'enquête publique débutera le 11 décembre et une permanence du commissaire enquêteur est prévue le mercredi 13 décembre matin.

ACQUISITION VOIRIE RUE DURETETE

Afin de régulariser l'acte de vente de la voirie de la rue Duretête il convient de délibérer :

Parcelles B737, 796, 799, 809, 812, 817 et 825 soit une surface de 20a50ca moyennant le prix de d'un euro symbolique.

Le conseil municipal donne, à l'unanimité, pouvoir à M. Le Maire ou à son délégué Philippe NANN pour effectuer les démarches et signer tous les documents dans le cadre de cette opération.

DEVIS

Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'ACCEPTER le devis de l'entreprise ALBIZZIA concernant la pose de filets pare ballon autour du terrain multi sports s'élevant à un montant de 2610 euros.
- D'ACCEPTER l'avenant de l'entreprise Lantenois concernant la mission SPS de l'aménagement de la mairie d'un montant de 1260€.
- D'ACCEPTER le devis de l'entreprise SPIE pour la pose de deux luminaires d'un montant de 1044€
- de demander des précisions concernant le devis de Franche Comté toiture pour le sondage du toit de l'église (2211.12€)
- de ne pas donner suite au devis S.B.T.C pour la pose de tuyaux des eaux pluviales rue des Granges (5821.20€)

DROIT DE PLACE

Monsieur le Maire informe de 2 demandes de commerçants pour intégrer le marché du vendredi :

- Damien CLERGET : APICULTEUR à Lavernay, le 2ème et 4ème vendredi du mois de septembre au printemps
- Cécilia VEFOND : Vente de produits à base de chanvre alimentaire (Bio, sans Gluten)

Accord des membres du conseil.

DECISIONS MODIFICATIVES

Afin de faire face aux différentes dépenses d'investissement, il convient de modifier les crédits du budget principal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les décisions modificatives arrêtées comme suit :

Fonctionnement

- C/678 Autres charges exceptionnelles -2 000€
 - C/6455 cotisation assurance personnel +1 500€
 - C/6551 Urssaf +500€

Investissement

- C/2313 op 19 Mairie : -14 200€
 - C/2031 frais d'étude orbe épine : +3 000€
 - C/2188 op 41/autres immo. casseroles salle polyvalente : +1 700€
 - C/21318 Construction autres bâtiments publics, terrassement bâtiment communal : +4 500€
 - C/202 op 26 / Frais docs urbanisme PLU : +2 500€
 - C/21758 op 49 autres installations, radiateur + évier gendarmerie: +2 500€

Budget assainissement : pour le remboursement des frais de personnels

- C/6061 – 2000€
- C/621 +2000€

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Monsieur le maire présente les résultats du concours des maisons fleuries préparés par la commission.

Les résultats sont les suivants :

1. Madame et Monsieur Hubert COULON
2. Madame et Monsieur Henri MOLLET
3. Mme Annie GEORGEON
4. Madame Catherine NIEHOFF
5. Monsieur REGNIER
6. Madame et Monsieur Dominique CRISTINA
7. Monsieur Placey pour sa participation au fleurissement du village

ACCESSIBILITE SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire présente le rapport d'accessibilité de SOCOTEC suite à la visite de la salle polyvalente le 06 novembre dernier. Il conviendra créer un sanitaire et une place de stationnement PMR.

AFFAIRES DIVERSES

- Syded : borne de recharge implantée installée en bordure du parking du lotissement l'Orbe-épine dans la partie engazonnée.
- Un exercice « attentat intrusion aura lieu le lundi 11 décembre dans l'ensemble des établissements des premiers et seconds degrés de l'académie de Besançon.
- Monsieur le directeur de l'école demande des créneaux horaires afin de bénéficier de la salle polyvalente en vue d'un projet musical en lien avec l'école de musique.
- Marché travaux aménagement de l'ancien presbytère :

Lancement des travaux : le 01/10/2017 - Lot N°2 Démolition – Gros Œuvre – ETS BTT

Point sur les subventions :

Etat, DETR : attribution de 36 689.92€ opération « accessibilité mairie »

Département du Doubs : attribution subvention de 48 600€ opération « réfection mairie »

et de 33 600€ opération « aménagement de 3 logements locatifs »

Région, programme effilogis : avis favorable, en attente de notification (7 247€)

SYDED : attribution de 6 897€ opération « installation pompe à chaleur » et de 29 228€ opération « rénovation énergétique de l'ancien presbytère)

La séance est levée à 22h30

